



Coordination Accueil Temps Libre de la Ville de Bruxelles

Jeunesse à Bruxelles asbl

Melodie Mbatshi Makonde et Laetitia Rouffart

Coordinatrices ATL

Adresse : 56, Avenue de l'Héliport - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/204.00.04-05 - Fax : 02/204.00.08

Courriel : atl@brucity.be - Site Internet : www.jeunesseabruelles.be



PROGRAMME(CLE)

COORDINATION LOCALE POUR L'ENFANCE

VILLE DE BRUXELLES 2020-2025

Code INS : 21004

Madame Faouzia HARICHE,

Echevine de l'Instruction publique, de la Jeunesse et des Ressources humaines

Adresse : Hôtel de Ville, Grand' Place 1- 1000 Bruxelles

Tél. : 02/279.49.11 - Fax : 02/279.49.21

Courriel : Cabinet.F.Hariche@brucity.be

Introduction	3
1. Cadre décretaal et définitions.....	4
2. Présentation de la commune.....	6
3. Méthode de promotion du Programme CLE	7
4. Liste des opérateurs participant au PGR CLE.....	8
a) Liste des opérateurs : Agrément ATL de type 1	8
b) Liste des opérateurs : Autres.....	11
5. Constats et besoins issus de l'état des lieux (avril 2020)	11
a) Les priorités et besoins des familles	13
b) Les priorités et besoins des professionnels	13
c) Les priorités et besoins des enfants.....	14
d) Les différentes composantes de l'accueil.....	14
6. Objectifs et stratégies d'action du programme CLE de la Ville de Bruxelles	18
a) Les pratiques professionnelles	18
b) Le paradigme ATL.....	19
c) L'accessibilité	19
7. Budget communal affecté au secteur de l'accueil de l'Enfance.....	20
Conclusion : lignes de force du Programme CLE de la VBX.....	21

Introduction

Conformément au cadre décretaal défini par l'ONE en Fédération Wallonie Bruxelles, l'élaboration du nouveau programme CLE de la Ville de Bruxelles tient compte des données de l'état des lieux et de l'analyse des besoins de l'offre d'accueil sur le territoire communal (avril 2020). L'état des lieux/analyse des besoins a fait l'objet d'une présentation et d'une validation en Commission Communale de l'Accueil, en sa séance du 26 juin 2020 (Cf. Annexe 1). La Coordination Accueil Temps Libre de la Ville de Bruxelles tient à souligner que la démarche de description du territoire et de consultation des différents publics (enfants/parents/professionnels) directement concernés par l'organisation de l'accueil, a constitué une base essentielle à l'élaboration du Programme CLE 2020-2025 approuvé en sa séance du 9 octobre 2020.

Les stratégies d'actions s'appuient sur les ressources engrangées par la CATL (programmes CLE précédents). Elles ont été élaborées en tenant compte de la réalité territoriale et institutionnelle de la Ville de Bruxelles.

1. Cadre décrétoal et définitions

Dans ce document, nous entendons par :

- « Décret ATL » : le Décret de la Communauté française du 3 juillet 2003, tel que modifié par le décret du 26 novembre 2015, relatif à la Coordination de l'Accueil des Enfants durant leur Temps Libre et au Soutien de l'Accueil Extrascolaire ;
- « Programme CLE » : le programme de Coordination Locale pour l'Enfance tel que défini par le Décret ATL ;
- « ATL » : l'Accueil Temps Libre tel que défini par le Décret ATL, à savoir l'accueil extrascolaire s'adressant aux enfants en âge de fréquenter l'enseignement maternel, fréquentant l'enseignement primaire ou jusqu'à 12 ans ;
- « ONE », l'Office de la Naissance et de l'Enfance,
- « Opérateurs de l'ATL », les structures qui organisent un accueil extrascolaire s'adressant aux enfants en âge de fréquenter l'enseignement maternel, fréquentant l'enseignement primaire ou jusqu'à 12 ans.

Tels que précisé dans le Décret ATL (cf. ci-dessus) :

- Art. 12 : **Le programme CLE** est un programme de coordination locale pour l'enfance relatif à une zone géographique déterminée, concerté au niveau local, ayant reçu un agrément, mis en œuvre sous l'égide de la commune et qui vise le développement d'initiatives existantes et, s'il échet, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent tout ou partie des besoins révélés par l'état des lieux.
- Art. 13 : Les activités d'accueil relevant d'un programme CLE sont **accessibles** par priorité aux deux catégories d'enfants reprises ci-après, sans que l'une d'entre elles ne puisse être privilégiée par rapport à l'autre :
 - à l'ensemble des enfants qui résident sur le territoire de la commune;
 - à l'ensemble des enfants qui fréquentent un établissement scolaire, organisé ou subventionné par la Communauté française, établi sur le territoire de la commune.
- Art. 14 : Le programme CLE couvre, en fonction des besoins locaux, une ou plusieurs des **périodes** suivantes :
 - le temps avant et après l'école ;
 - le mercredi après-midi ;

- le week-end ;
- les congés scolaires.

Toutefois, pour obtenir l'agrément, le programme CLE précise les modalités d'accueil prévues pour couvrir en semaine les périodes après l'école jusqu'au moins dix-sept heures trente.

– Art. 15 : §1er: Le programme CLE **détermine au moins** :

- les opérateurs de l'accueil qui participent au programme CLE ;
- les besoins d'accueil révélés par l'état des lieux visé à l'article 7, qui ne sont rencontrés par aucun opérateur de l'accueil repris au 1. S'il s'agit de besoins d'accueil en semaine après l'école jusqu'au moins dix-sept heures trente, le programme CLE précise les motifs qui justifient qu'une réponse n'y soit pas apportée ;
- les modalités de collaboration entre opérateurs de l'accueil qui participent au programme CLE ;
- les modalités d'information aux usagers potentiels sur le programme CLE, et particulièrement en ce qui concerne l'organisation concrète de l'accueil des enfants;
- les modalités de répartition des moyens communaux affectés au programme CLE, ainsi que les montants minima de ceux-ci, et les modalités de répartition des autres moyens publics y attribués hormis les moyens octroyés par la Communauté française. S'il y a mutualisation des participations financières des personnes qui confient les enfants, le programme CLE précise en outre les modalités de répartition des moyens générés par celles-ci, en fonction des activités d'accueil, notamment du nombre d'enfants accueillis et de la durée de l'accueil par opérateur de l'accueil qui participe au programme CLE.

2. Présentation de la commune

La Ville de Bruxelles occupe plus de 20% de la Région de Bruxelles-Capitale et accueillait 181 726 habitants au 01/01/2019 (contre 170 407 habitants au 01/01/2014). La Ville de Bruxelles connaît une croissance démographique en constante évolution.

Alors que les 24-30 ans et les 30-34 ans y sont les classes d'âges les plus représentées, les enfants de 3 à 12 ans - directement concernés par l'ATL- représentent + de 12% de la population communale, ce qui est supérieur à la moyenne régionale.

La Ville de Bruxelles abrite et cultive la richesse d'une mixité multiculturelle. Un habitant sur 3 est issu d'un pays étranger.

74 établissements scolaires francophones accueillent des enfants de 3 à 12 ans dans la commune. Pour ce qui regarde spécifiquement les niveaux maternelle et primaire, le réseau communal est le réseau d'enseignement le plus représenté sur le territoire communal.

27 255 enfants de 3 à 12 ans sont scolarisés dans un établissement dont le siège principal se trouve dans la commune.

Au total, en juin 2020, nous listons 354 structures d'accueil organisant des activités extrascolaires pour les enfants de 2.5 à 12 ans sur le territoire communal. A ce chiffre, nous pouvons rajouter 236 lieux ou espaces dans lesquels peuvent se dérouler des activités extrascolaires encadrées dédiées aux enfants.

Le détail **des structures d'accueil** (opérateurs) comprend :

- 85 associations/clubs sportifs
- 104 « ATL dans les établissements scolaires »
- 69 structures offrant des activités artistiques et/ou culturelles
- 37 structures organisant une activité de soutien scolaire dont 34 Ecoles de Devoirs
- 20 Centres de Vacances
- 9 Maisons des enfants
- 8 Mouvements de jeunesse
- 3 asbl proposant des activités linguistiques
- 3 *activités* qui regroupent les parents et les enfants
- 9 *opérateurs mixtes*, c'est-à-dire ceux qui ne se limitent pas une catégorie en particulier. Selon les cas, ils peuvent proposer des activités créatives et culturelles,

des activités sportives et même du soutien scolaire mais ne sont reconnus ni comme Centre de vacances, ni comme Ecole de Devoirs.

- 5 « Services d'aide aux jeunes en milieu ouvert »

Le détail des lieux d'accueil comprend :

- 63 musées
- 26 théâtres
- 24 bibliothèques et 5 ludothèques
- 15 centres culturels
- 16 centres sportifs et 3 piscines communales
- 78 lieux de loisirs (parcs publics et parcs d'attraction, cinémas, aires de jeux)

3. Méthode de promotion du Programme CLE

Dans un premier temps, la Coordination ATL de la Ville de Bruxelles a promotionné le programme CLE en concevant en collaboration avec la Cellule Communication du Service Jeunesse de la Ville de Bruxelles, un document synthétique et attractif. Ce document a été diffusé par voie électronique à plusieurs reprises à tous les opérateurs de l'accueil recensés sur le territoire. En parallèle, la Coordination ATL a également entrepris un travail de démarchage téléphonique.

Dans un 2^{ème} temps, la Coordination ATL a mis en place des permanences hebdomadaires d'octobre 2019 à janvier 2020 afin de fournir les informations relatives au Programme CLE à tous les opérateurs de l'accueil pouvant être intéressés par cette collaboration mais aussi afin de soutenir la rédaction et l'élaboration des projets pédagogiques spécifiques à l'accueil extrascolaire. Au total, 25 opérateurs se sont présentés à la permanence.

Jusqu'ici les nouveaux opérateurs potentiels n'ont pas trouvé un intérêt suffisant à rejoindre le Programme CLE, la plupart du temps en raison de la lourdeur administrative du processus/ subsidé et/ou parce qu'ils bénéficient d'un autre agrément (ex : EDD). Malgré tout, nous comptons trois nouveaux opérateurs rejoignant le Programme CLE 2020-2025 ; l'ASBL Jeunesse à Bruxelles, l'ASBL Les Ateliers Populaires et l'école À la Croisée des Chemins.

L'intégration dans le Programme CLE d'opérateurs de l'accueil actifs sur le territoire de la Ville de Bruxelles pouvant se faire à tout moment, la CATL continuera son travail de sensibilisation auprès des opérateurs de l'accueil par le biais de journées, rencontres dynamiques sur les thématiques/problématiques ATL.

4. Liste des opérateurs participant au PGR CLE

À l'heure actuelle, 64 opérateurs intègrent le Programme de Coordination Locale pour l'Enfance 2020-2025 de la Ville de Bruxelles.

a) Liste des opérateurs : Agrément ATL de type 1

Nous comptons 57 opérateurs de l'accueil désirant renouveler/demander leur Agrément ATL et intégrer de fait le nouveau PGR CLE de la Ville de Bruxelles. Ces 57 opérateurs de l'accueil sont de trois types : 2 Maisons de jeunes de la FCJMP ; 9 Maisons des Enfants du service Jeunesse de la Ville de Bruxelles ; 46 établissements scolaires du réseau communal.

- Les 2 Maisons de Jeunes de la Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire (FCJMP) :
 1. FCJMP-Club de jeunesse, rue des Tanneurs, 178 à 1000 Bruxelles
 2. FCJMP- MJ La Roue Salle de la roue à 1000 Bruxelles

- Les 9 Maisons des Enfants de la Ville de Bruxelles (MDE):
 1. La Maison des Enfants "Pirouette", square Ambiorix,4 à 1000 Bruxelles
 2. La Maison des enfants "L'île aux enfants", Allée du Rubis, 3 à 1020 Bruxelles
 3. La Maison des Enfants «Dolto », rue de la Buanderie, 15-25 à 1000 Bruxelles
 4. La Maison des Enfants « Symphonie », rue du Frontispice, 8bis à 1000 Bruxelles
 5. La Maison des Enfants "Pôle Nord", Chaussée d'Anvers,210 à 1000 Bruxelles
 6. La Maison des Enfants "Les Moussaillons", rue Saint-André, 2-4 à 1000 Bruxelles
 7. La Maison des Enfants de "L'Ancre", rue de Verdun, 478-480 à 1130 Bruxelles
 8. La Maison des Enfants "La Cabane", Avenue de Versailles,144 à 1120 Bruxelles
 9. la Maison des Enfants "L'Horizon », rue Moorslede, 54 à 1020 Bruxelles

- Les 46 opérateurs d'accueil scolaires du Réseau Communal de la Ville de Bruxelles :
1. Centre pédagogique des Pagodes, avenue de Versailles, 87 à 1020 Bruxelles
 2. Centre pédagogique du Parc Astrid, avenue de Madrid, 100 à 1020 Bruxelles
 3. Centre pédagogique Jules Anspach, rue du Vautour, 68 à 1000 Bruxelles
 4. Centre pédagogique Vlaesendael , rue des Fleuristes, 24 à 1000 Bruxelles
 5. Centre pédagogique Vlaesendael , rue Françoise Vekemans, 73 à 1120 Bruxelles
 6. Ecole fondamentale Baron Steens, rue Haute, 255 à 1000 Bruxelles
 7. Ecole fondamentale Congrès-Dachsbeck, rue de l'Enseignement, 96 à 1000 Bruxelles
 8. Ecole fondamentale de Haren, rue de la Paroisse, 34 à 1130 Bruxelles
 9. Ecole fondamentale de l'Héliport, rue Simons , 12 à 1000 Bruxelles
 10. Ecole fondamentale de Tivoli, rue Claessens, 59 à 1020 Bruxelles
 11. Ecole fondamentale du Canal, rue du Canal, 57 à 1000 Bruxelles
 12. Ecole fondamentale Emile André, rue Haute, 107 à 1000 Bruxelles
 13. Ecole fondamentale Emile Jacquain, rue de Véronèse, 21 à 1000 Bruxelles
 14. Ecole maternelle Adolphe Max, boulevard Clovis, 42 à 1000 Bruxelles
 15. Ecole maternelle Catteau-Aurore- rue de l'Aurore, 37 à 1000 Bruxelles
 16. Ecole maternelle Catteau-Horta, rue Saint-Ghislain, 40 à 1000 Bruxelles
 17. Ecole maternelle Christian Merveille, rue de la Buanderie, 33 à 1000 Bruxelles
 18. Ecole maternelle Christian Merveille, rue de Cureghem, 68 à 1000 Bruxelles
 19. Ecole maternelle Henriette Dachsbeck- rue Blaes, 47 à 1000 Bruxelles
 20. Ecole maternelle de Heembeek- rue François Vekemans, 38 à 1120 Bruxelles
 21. Ecole maternelle de la Marolle- rue Sainte-Thérèse, 1 à 1000 Bruxelles
 22. Ecole maternelle de l'Eclusier Cogge- rue de l'Eclusier Cogge, 14 à 1000 Bruxelles

23. Ecole maternelle des Eburons- rue des Eburons, 50 à 1000 Bruxelles
24. Ecole maternelle des Magnolias- avenue Impératrice Charlotte, 2 à 1020 Bruxelles
25. Ecole maternelle des Pagodes- avenue de Versailles, 89 à 1020 Bruxelles
26. Ecole maternelle Emile Bockstael, rue du Heysel 104 à 1020 Bruxelles
27. Ecole maternelle Jardin aux fleurs, rue des Six-Jetons, 60 à 1000 Bruxelles
28. Ecole maternelle Léopold 1^{er}, rue Laneau, 5 à 1020 Bruxelles
29. Ecole maternelle Reine Astrid, rue de Wand,22 à 1020 Bruxelles
30. Ecole primaire Adolphe Max, rue Charles Quint, 29-31 à 1000 Bruxelles
31. Ecole primaire Catteau Aurore, rue de l'Aurore, 23-29 à 1000 Bruxelles
32. Ecole primaire Charles Buls, boulevard du Midi, 86 à 1000 Bruxelles
33. Ecole primaire de Heembeek, rue des Trois Pertuis,4 à 1120 Bruxelles
34. Ecole primaire de l'Allée verte, rue Masui, 73 à 1000 Bruxelles
35. Ecole primaire des Eburons, rue des Eburons,46 à 1000 Bruxelles
36. Ecole primaire des Magnolias, avenue des Magnolias,1 à 1020 Bruxelles
37. Ecole primaire des Pagodes, avenue des Pagodes, 305 à 1020 Bruxelles
38. Ecole primaire des Six-jetons, rue des Six-jetons,55 à 1000 Bruxelles
39. Ecole primaire Emile Bockstael, rue Reper Vreven, 80 à 1020 Bruxelles
40. Ecole primaire Henriette Dachsbeck, rue de Rollebeek,22 à 1000 Bruxelles
41. Ecole primaire Léon Lepage, rue des Riches-Clares, 30 à 1000 Bruxelles
42. Ecole primaire Reine Astrid, avenue Mutsaard, 71 à 1020 Bruxelles
43. Ecole primaire Robert Catteau, rue Ernest Allard,49 à 1000 Bruxelles
44. Ecole primaire Steyls, rue Thys Vanham,21 à 1020 Bruxelles
45. Ecole fondamentale À la Croisée des Chemins, avenue Croix de Guerre 78-80, à 1120 Bruxelles
46. Ecole maternelle La clé des champs, rue de la Clé, 18 à 1000 Bruxelles

b) Liste des opérateurs : Autres

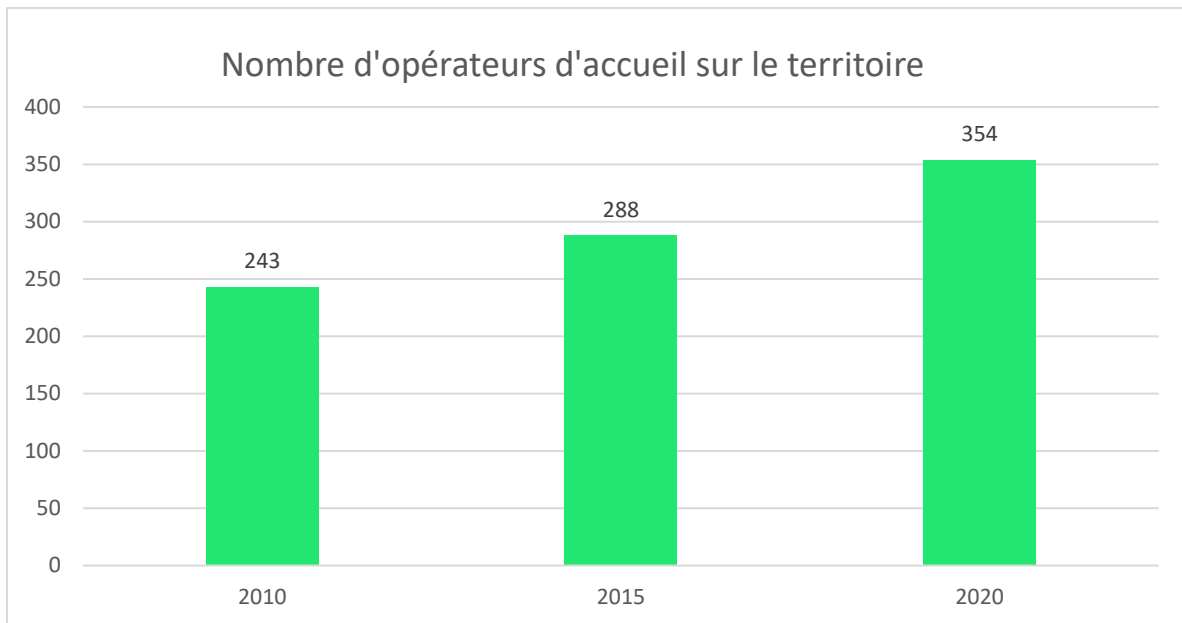
Nous comptons 7 autres opérateurs de l'accueil intégrant le nouveau programme de Coordination Locale pour l'Enfance de la Ville de Bruxelles. Ces 7 opérateurs de l'accueil sont :

1. L'ASBL Joseph Swinnen, rue du Pont de l'Avenue, 35 à 1000 Bruxelles
2. L'ASBL Espace Populaire d'Éducation et d'Expression (Épée), rue de l'Épée, 8 à 1000 Bruxelles
3. L'ASBL Les Ateliers du Soleil, rue de Pavie 53, à 1000 Bruxelles
4. L'ASBL Le Colombier, Ancien Hôtel Communal de Laeken, 246A boulevard Emile Bockstael à 1020 Bruxelles
5. L'ASBL Espace Cultures et Développement, rue du Gouvernement Provisoire 34A à 1000 Bruxelles
6. L'ASBL Les Ateliers Populaires, rue Haute 88 à 1000 Bruxelles
7. L'ASBL Jeunesse à Bruxelles, Avenue de l'héliport 56 à 1000 Bruxelles

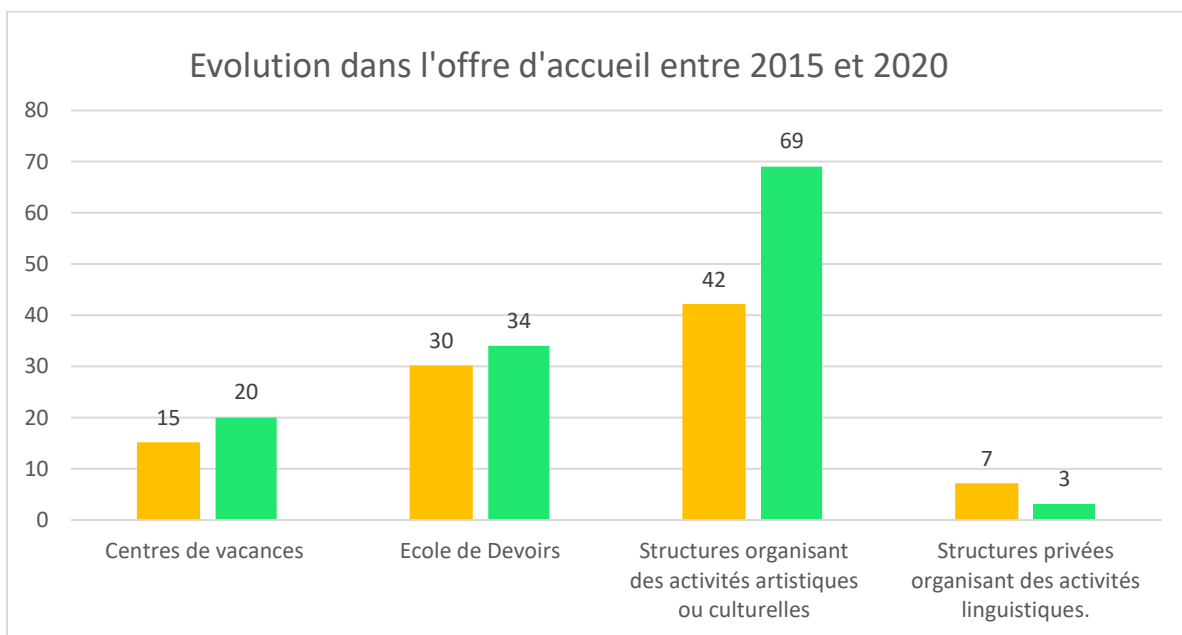
5. Constats et besoins issus de l'état des lieux (avril 2020)

Tenant compte du relevé de l'offre d'accueil finalisé en avril 2020, et de manière générale, on constate que le nombre d'opérateurs d'accueil présents sur le territoire communal a évolué dans les différents quartiers depuis l'état des lieux réalisé en 2015.

En effet, 284 structures d'accueil avaient été répertoriées en 2010, contre 288 en 2015. Par contre, en 2020, nous comptons 354 structures d'accueil répertoriées, ce qui fait une augmentation de 66 structures depuis 2015.



En termes d'évolution de l'offre depuis l'Etat des Lieux de 2015, quelques constats dans le graphique ci-dessous :



■ En 2015

■ En 2020

On constate une augmentation significative dans certaines catégories. Depuis 2015, on note une augmentation de l'offre ATL (de 0,4 % en 2015 à 18% en 2020), mais il conviendrait que l'offre continue à être étoffée puisque la demande est très importante.

A propos des *composantes de l'accueil*, l'état des lieux a permis de mettre en évidence des tendances. A noter que ces tendances quantitatives, ainsi que les données plus qualitatives ont été établies sur base de l'analyse croisée de différents matériaux :

- ✓ Questionnaires en ligne remplis par les professionnels et les familles
- ✓ Animations réalisées auprès de groupes d'enfants
- ✓ Entretien par groupe focalisé

D'après la **récolte des besoins et attentes réalisée auprès des publics concernés par l'ATL**, le travail d'analyse finalisé en avril 2020 a mis en évidence les éléments repris ci-dessous.

a) Les priorités et besoins des familles

Les 4 priorités des parents concernant l'accueil extrascolaire sont : le coût des activités, la formation du personnel, un espace adapté aux besoins des enfants et la proximité géographique par rapport au domicile. Les améliorations souhaitées par les parents concernent la formation des accueillants, la communication entre les professionnels et les familles, les tarifs (pour certaines activités sportives ou les stages), l'offre d'activités (pour les enfants de moins de 6 ans, le soutien scolaire et l'apprentissage des langues). La demande d'accueil extrascolaire est la plus élevée pendant la semaine après l'école excepté le mercredi après-midi.

b) Les priorités et besoins des professionnels

Les 4 priorités des professionnels sont la formation du personnel, les réunions d'équipes, la relation entre le personnel et les familles ainsi que l'élaboration d'un projet pédagogique spécifique à l'accueil. Les améliorations souhaitées par les professionnels concernent les conditions de travail : le taux d'encadrement, l'espace ATL spécifique (essentiellement pour les opérateurs scolaires), les moyens financiers (essentiellement pour les opérateurs non-scolaire) mais aussi la reconnaissance du secteur et la collaboration avec la coordination ATL de la commune notamment au niveau du soutien pédagogique en organisant des ateliers/rencontres d'échange de pratiques de l'ATL.

c) Les priorités et besoins des enfants

Les 4 priorités des enfants sont l'accès à des activités variées et en extérieur, être libre de choisir son activité et être impliqué dans la vie de l'ATL, la relation de qualité avec les accueillants et avoir plus de temps en famille. Les enfants manifestent une réelle insatisfaction concernant la prise en compte de leur avis et par rapport au manque de sorties nature ou culturelles.

d) Les différentes composantes de l'accueil

– Qualité de l'accueil

Les parents sont globalement satisfaits de la qualité de l'accueil, ils sont particulièrement attentifs aux savoir-être (attitudes) et savoir-faire (capacités techniques) des professionnels. Comme les adultes, les enfants sont très sensibles à la qualité des relations, à la disponibilité et la présence des encadrants. Toutefois, une tendance déjà soulignée dans l'état des lieux de 2015 revient en 2020 ; à savoir qu'un grand nombre d'enfants souhaitent passer plus de temps au sein de leur cellule familiale et être en relation avec leur famille plutôt que de fréquenter l'accueil extrascolaire.

On remarque à présent que les parents ont des attentes/exigences quant à l'ATL, ils ne cantonnent généralement plus l'ATL à une offre de garderie ou d'encadrement/surveillance « simple ». Les exigences en matière de qualités/compétences professionnelles, la diversité/richeesse d'activités et un espace intérieur et extérieur adapté aux besoins de l'enfant sont des critères essentiels pour viser la qualité en ATL.

– Les activités

L'ensemble des publics sondés aspire à une plus large diversité d'activités ATL et souhaitent plus d'activités en extérieur (nature/culturelles/accès à des espaces de jeux ludiques extérieurs).

Les enfants, les professionnels et les parents subissent la pression scolaire. Les devoirs, de même que la réussite prennent une place toujours plus importante dans l'aménagement du temps libre et ne laissent pas/peu les enfants en répit. Un certain nombre d'enfants verbalisent leur état de fatigue et leur besoin de temps calme sans pression/stress. Les publics se rejoignent aussi sur l'intérêt d'activités permettant à la fois de s'extraire de la préoccupation scolaire tout en développant des compétences variées (par le vécu).

Les entretiens relèvent que les jeux vidéo et de manière générale l'utilisation des T.I.C. prennent une place de plus en plus importante chez les enfants (essentiellement chez les 8-12 ans).

– **Temps d'accueil : horaires**

Les familles sont globalement satisfaites des horaires d'accueil proposés par les structures. Les professionnels répondent à la demande en proposant une amplitude horaire large et doivent toujours faire preuve de plus de flexibilité même si nous rappelons que les enfants souhaiteraient davantage de temps en famille. L'insatisfaction des familles porte prioritairement sur les modalités d'inscription aux activités, qui exigent anticipation et réactivité de leur part.

– **Taux d'encadrement**

Les taux d'encadrement varient selon le type d'opérateur de l'accueil. Les opérateurs non scolaires disposent généralement de plus d'encadrants que les opérateurs scolaires. Les taux varient également en fonction de la période d'accueil : pendant l'année scolaire ou pendant les vacances. Enfants, familles, professionnels, tous les acteurs de l'ATL déplorent, à leur manière, les taux d'encadrement trop faibles (bcp d'enfants, peu de professionnels, trop petits espaces) et leurs conséquences en termes de qualité relationnelle et de sécurité.

– **Formation/professionnalisation du personnel**

Les opérateurs de l'accueil veillent à mettre en place un système de formation continue pour leur personnel. Les besoins en formation (thématiques) varient selon le type d'opérateur. Le remplacement du personnel absent (car parti en formation) reste une difficulté partagée par tous types d'opérateurs d'accueil qui s'expriment régulièrement au sein des questionnaires ou lors de rencontres. Deux autres difficultés récurrentes rencontrées par les opérateurs de l'accueil concernent le problème du financement des formations et les horaires de formations non- adaptés. Les réunions d'équipe sont organisées par tous les opérateurs, mais les fréquences de celles-ci sont différentes selon le type d'opérateur. Les familles sont conscientes des difficultés vécues par les professionnels (ex : les parents font état de la nécessité d'avoir une meilleure gestion des absences ; ils regrettent également les changements réguliers d'encadrants, le manque de stabilisation du personnel, les horaires coupés). Les parents souhaiteraient notamment une amélioration de la qualité du recrutement. Plus de la moitié des opérateurs interrogés désirent avoir des temps/ateliers d'échanges de pratiques et souhaitent avoir la possibilité d'être accompagnés dans leurs pratiques. En matière de bien-être et d'évolution professionnelle,

Les opérateurs expriment un besoin de reconnaissance et souhaitent l'amélioration de leur statut et de leurs conditions de travail.

– **Coûts**

Les familles sont plutôt satisfaites des tarifs des activités ATL (moins de 4 euros/jour/enfant). Des réductions tarifaires sont proposées tant par les opérateurs scolaires que non scolaires. Les familles expriment des difficultés quant au coût de l'activité lorsqu'elles recherchent des activités spécifiques comme des activités sportives ou des stages ou lorsqu'elles font face au cumul de frais si elles ont plusieurs enfants.

– **Couverture spatiale et mobilité (des familles)**

Sur le territoire de la Ville de Bruxelles, la couverture spatiale des activités temps libre peut être qualifiée de « bonne ». On note cependant que tous les types d'opérateurs ne sont pas présents de manière égale dans chaque quartier et l'accessibilité à certaines activités peut s'en trouver dès lors moins aisée pour les familles. Généralement, les familles relèvent positivement le fait que les activités extrascolaires sont organisées au sein des écoles ou à proximité de leur domicile.

– **Accessibilité (accueil de l'enfant en situation de handicap)**

Même si 70% des opérateurs interrogés affirment qu'ils accueillent de manière occasionnelle (ou régulière minoritairement) des enfants en situation de handicap, la majorité de ceux-ci ne disposent pas d'un aménagement spécifique de leurs locaux pour en faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. Généralement, il n'organisent qu'occasionnellement un accueil intégré. Les opérateurs qui n'organisent pas d'accueil intégré l'expliquent par le fait qu'ils ne reçoivent pas de demande à ce sujet ou que leur personnel n'a pas la formation adéquate pour le faire. Il est à noter ici que 85 % des opérateurs interrogés et accueillant les enfants en situation de handicap ne bénéficient pas d'aide supplémentaire. Les parents d'enfants en situation de handicap sont demandeurs d'un accueil mais ont des difficultés à trouver/identifier des structures le proposant. Lorsque les opérateurs déclarent ouvertement pratiquer l'accueil inclusif, souvent celui-ci se réduit à certains types de handicap en particulier ; l'offre est rarement englobante et détaillée. Cela peut avoir des conséquences sur l'expression de ce type de demande.

Les parents d'enfants porteurs de handicap se sentent mis à l'écart tellement l'offre d'accueil n'est que très rarement inclusive et lorsqu'elle l'est, elle est avant tout contraignante pour l'équipe et demande des moyens que les opérateurs estiment ne pas avoir à leur disposition.

– **Matériel**

Même si les opérateurs déclarent que l'utilisation des matériaux de récupération sont un de leurs points forts, de manière générale, ils souhaiteraient pouvoir renouveler plus régulièrement leur matériel ou investir dans du matériel plus durable (et donc plus coûteux à l'achat). Les opérateurs de l'accueil scolaire souhaiteraient pouvoir bénéficier d'un accès à une ludothèque/bibliothèque au sein de leur propre espace d'accueil.

– **Locaux/espaces d'accueil**

L'ensemble des opérateurs émettent le souhait d'augmenter l'espace disponible pour l'organisation des activités d'accueil. Ils sont également nombreux à souhaiter un meilleur accès aux espaces verts.

– **Partenariats/collaborations**

Les enfants expriment un réel besoin d'être consultés, écoutés, impliqués dans leur lieu de vie ATL, d'être « acteurs ». L'expression de ce besoin est flagrant et clairement affirmé.

La relation établie entre les équipes ATL et les familles, tous opérateurs confondus, est un élément vécu/perçu très positivement par les publics « opérateurs de l'accueil » et « familles ». Même si l'ensemble des parents ne participe pas toujours aux rencontres organisées dans les différents lieux d'accueil, les professionnels soulignent que l'organisation de ces temps doivent être récurrents car c'est une manière efficace de créer du lien ; cela permet en outre d'améliorer le dialogue et la compréhension mutuelle.

Par ailleurs, les opérateurs de l'accueil sont réellement demandeurs de collaborations extérieures avec d'autres structures et considèrent que la collaboration avec les partenaires externes un des points forts de leur accueil. Ils souhaiteraient développer davantage ces collaborations notamment avec la coordination ATL de leur commune ou avec les écoles dans le cas des opérateurs non-scolaires.

– **Information aux parents**

Les familles déplorent la décentralisation des informations et la lourdeur administrative des formulaires d'inscription aux activités extrascolaires.

Les familles insistent sur l'importance de la communication parents-professionnel et plus particulièrement sur l'information au sujet de la vie en ATL vécue par leurs enfants et ce majoritairement au sein des accueils extrascolaires dans les écoles.

6. Objectifs et stratégies d'action du programme CLE de la Ville de Bruxelles

L'ATL doit répondre aux besoins d'une population toujours croissante. Les états des lieux successifs montrent que l'ATL (l'offre et la qualité) se développe continuellement sur le territoire de la Ville de Bruxelles, au sein de ses quartiers diversifiés, ayant chacun leurs spécificités propres. Le PGR CLE a pour vocation de trouver une articulation plausible entre « idéal de l'ATL », Code de qualité ... d'une part et réalité territoriale d'autre part, c'est-à-dire : chercher l'équilibre entre le paradigme de l'ATL (principes et méthodes) et la réalité territoriale (spécificités et ressources communale).

La présentation de l'état des lieux/analyse des besoins et sa validation en Commission communale de l'Accueil le 26 juin 2020 a fait émerger *trois grands axes d'intervention prioritaires qui sont intrinsèquement liés* ainsi que des pistes d'actions stratégiques non-exhaustives :

a) Les pratiques professionnelles

- **Poursuivre la professionnalisation et la valorisation du métier. À terme viser l'amélioration des conditions de travail des accueillants.**

Dans le but d'atteindre ces objectifs, la diffusion et l'implémentation d'outils/dispositifs pédagogiques qui tendent à mettre en valeur les acquis et initier de nouvelles compétences, participerait à la mise en valeur du métier d'accueillants (reconnaissance). Dans le même temps, la diffusion ciblée de l'offre de formation disponible en FWB contribuerait à l'amélioration de la professionnalisation.

L'accompagnement des pratiques professionnelles via notamment le soutien à l'élaboration de projets d'accueil, la diffusion des actions/projets-pilotes, la participation et l'organisation d'ateliers d'échanges de pratiques et de connaissances contribueront au développement d'un positionnement professionnel adapté aux besoins actuels et futurs des familles et des enfants.

Cet accompagnement vise à permettre aux professionnels de l'accueil de s'adapter aux mutations du secteur, à l'évolution de la conception de l'accueil et aux besoins ou demandes dans ce domaine.

c) Le paradigme ATL

- **Promouvoir et mettre en œuvre le développement global de l'enfant et les principes de l'ATL.**

Tout comme l'éducation ou le secteur de l'enseignement, la vision et les pratiques d'accueil ne cessent d'évoluer. Le changement de paradigme le plus marquant reste le passage d'un principe de « garderie » (en appui au temps scolaire) à une conception plus large traduite par les termes « accueil temps libre ».

Le soutien à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en congruence avec les besoins des enfants accueillis est la pierre angulaire de cet objectif. Un travail de sensibilisation aux principes ATL et de développement des collaborations entre professionnels œuvrant à l'ATL renforcera la vision sectorielle locale et la mutualisation des forces/moyens/ressources. En parallèle, la diffusion détaillée de l'offre d'accueil présente sur le territoire communal augmentera la visibilité des opérateurs et permettra une meilleure rencontre des besoins des familles et leurs enfants. De manière générale, l'amélioration des dispositifs/outils/moyens de communication parents-professionnels permettra en plus d'améliorer l'accessibilité (par exemple en communiquant les avantages disponibles pour les familles) la mise en valeur du métier d'accueillant (par exemple par la diffusion des projets pédagogiques et des actions mises en œuvre des principes ATL, etc...).

d) L'accessibilité

- **Favoriser une approche globale et collective de l'accueil de tous les enfants.**

Dans cette optique, le Programme CLE veut promouvoir la diversité, l'ouverture d'esprit et la bienveillance pour arriver concrètement à l'ajustement des conditions d'accueil pour l'accueil de tous. Grâce au développement d'une réflexion commune sur les pratiques professionnelles et les différentes composantes de l'accueil, au partage d'expériences, d'outils, de pratiques, de connaissances et de compétences, cet axe du Programme CLE vise l'amélioration de l'écoute et de la compréhension entre les différents acteurs de l'accueil : enfants, professionnels et familles. Un travail de sensibilisation et de renforcement positif peut être entrepris notamment via la transmission d'outils pédagogiques, la communication autour des ressources externes disponibles et la valorisation des ressources internes. In fine, cet axe se donne pour objectif concret et en fonction des moyens mis à disposition des opérateurs, l'augmentation de l'offre d'accueil inclusive sinon tout du moins l'amélioration de la visibilité de l'offre d'accueil inclusive (c'est à dire rendre l'offre visible pour le parent en recherche d'une activité adaptée aux besoins de son enfant).

7. Budget communal affecté au secteur de l'accueil de l'Enfance

Le budget annuel du Service de la Jeunesse s'élevait en 2019 à 2.036.260 euros par an.

Les autres moyens communaux affectés, de manière directe ou indirecte, à l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans sont multiples et variés et il serait difficile d'en donner le détail exact ici.

En effet, les sommes allouées à l'accueil des enfants dans le cadre des « garderies »/accueils scolaires ou des activités organisées par les autres services communaux (Culture, Sports, bibliothèques, etc.) se retrouvent dans des enveloppes budgétaires globales.

Sur l'ensemble des opérateurs de l'accueil extrascolaire recensés sur le territoire communal, plus d'une centaine dépendent de la Ville de Bruxelles (« garderies » scolaires, Maisons des Enfants, antennes Jeunesse du CPAS, etc.), ce qui représente plus d'un tiers du nombre total d'opérateurs recensés sur le territoire.

Parmi ces *opérateurs Ville*, plus de la moitié d'entre eux participent activement au programme CLE mis en place par la Coordination ATL.

De plus, signalons que, chaque année, le Département de l'Instruction publique participe aussi financièrement à l'organisation des « garderies » scolaires du réseau libre (dans le cadre de l'application du Décret de la Communauté française relatif aux "Avantages sociaux") et le Service de la Jeunesse soutient plusieurs associations organisant des activités à destination des jeunes et des enfants, par l'octroi d'un subside ponctuel annuel. Le budget attribué spécifiquement aux associations dont le public est constitué d'enfants de 2,5 à 12 ans représente 85.600 euros de l'enveloppe globale en 2019.

Soulignons que tous ces moyens, qu'ils soient financiers, matériels, en termes de personnel ou d'infrastructures, contribuent de manière directe et indirecte à la mise en place sur le terrain des actions développées dans le cadre du programme CLE.

Conclusion : lignes de force du Programme CLE de la VBX

Le programme CLE 2020-2025 de la Ville de Bruxelles se donne l'ambition d'agir en profondeur sur *les déterminants de la qualité de l'accueil temps libre* des enfants de 3 à 12 ans. Le but premier du PGR CLE est de rencontrer les *besoins observés chez les enfants lors des activités extrascolaires*, et relayés aussi par leurs parents : qualité des relations, diversification des activités, sécurité des espaces et de la vie en groupe, possibilité de « bouger » et de participer davantage à la vie en ATL, etc... Cependant, il est à noter que ces besoins en ATL évoluent avec l'ensemble des besoins de la société actuelle, c'est pourquoi le PGR CLE veut garder une certaine souplesse dans les stratégies d'actions qu'il propose et ce, pour pouvoir s'adapter aux éventuelles mutations du secteur ATL.

Le PGR CLE 2020-2025 porte une attention particulière à *la formation des professionnels et à l'accompagnement des pratiques de terrain*, stratégies qui peuvent constituer des leviers d'action fondamentaux pour répondre aux besoins évolutifs des enfants et œuvrer ensemble pour une prise en charge de qualité de tous les enfants au sein des différents lieux d'accueil. Transversalement, il faut également lire une *volonté forte de communication, au sens d'essaimage et d'échange*. En communiquant autour de problématiques et situations communes, en partageant ses pratiques professionnelles, en diffusant les programmes ou propositions des uns et des autres, en mutualisant les idées et les ressources ; la perspective est de renforcer les liens et la cohésion entre professionnels, entre les professionnels et les familles au sein de la commune.